

1. Consignes de sécurité

DANGER

AVERTISSEMENT

PRUDENCE

ATTENTION

REMARQUE



1.1 Structure des consignes de sécurité

Dans cette notice d'utilisation, les remarques importantes sont signalées par des pictogrammes et des mots d'avertissement.

1.1.1 Indication de risques de blessure

Les mots d'avertissement tels que DANGER, AVERTISSEMENT ou PRUDENCE font référence au degré de risque de blessure possible.

DANGER indique une situation dangereuse immédiate qui, si elle n'est pas évitée, entraîne la mort ou de graves blessures.

AVERTISSEMENT indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, peut entraîner la mort ou de graves blessures.

PRUDENCE indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, peut entraîner des blessures minimales ou légères.

1.1.2 Indication de dommages matériels

ATTENTION indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, peut entraîner des dommages matériels.

1.1.3 Indication d'informations supplémentaires

REMARQUE donne des informations supplémentaires et des conseils utiles pour l'utilisation sûre et efficace de la lampe torche.

1.2 Pictogrammes accompagnant les consignes de sécurité

Risque d'explosion : met en garde contre l'explosion de la pile/de l'accumulateur en cas de surchauffe

Risque d'éblouissement : met en garde contre l'éblouissement par un faisceau de lumière de forte intensité

Suivre la notice d'utilisation : fait référence au respect de cette notice d'utilisation

1.3 Pictogrammes sur la lampe

Rayonnement optique : met en garde contre les lésions possibles de la rétine par photobiologie

1. Consignes de sécurité



1.4 Pictogrammes sur l'emballage

Le marquage CE confirme la conformité avec les normes et les dispositions légales applicables



1.5 Vue d'ensemble des principales consignes de sécurité

- Les consignes de sécurité suivantes doivent être lues attentivement avant d'utiliser la lampe torche !
- Si la lampe est transmise à d'autres personnes, la notice d'utilisation doit leur être également remise.
- Si des avertissements ou des pictogrammes sont posés sur le produit, ceux-ci ne doivent pas être retirés.

RISQUES POUR LA SANTÉ

AVERTISSEMENT

RISQUE D'ACCIDENT/DE BLESSURES POUR LES ENFANTS

Ne pas laisser la lampe torche entre les mains des enfants ou de personnes sous l'influence de médicaments ou de drogues, ou avec un handicap/une maladie physique/mental(e), car il y a un risque de blessures des yeux ou d'accident.

Pour cette raison :

- Ne pas laisser jouer des enfants avec la lampe.
- Les personnes avec un handicap doivent utiliser la lampe uniquement sous la surveillance ou avec l'aide d'une personne responsable.

AVERTISSEMENT



RISQUE D'ÉBLOUISSEMENT

L'effet d'éblouissement de la lampe peut provoquer une baisse temporaire de la vue et des images rémanentes, et ainsi entraîner des irritations, une gêne ou des accidents.

Pour cette raison :

- Ne jamais regarder directement le faisceau lumineux ou diriger la lampe vers les yeux d'autres personnes, et ne pas faire de test de la pupille.
- Ne pas diriger le faisceau lumineux vers des personnes ou des animaux pour ne pas les éblouir.
- Ne pas utiliser d'instruments focalisant la lumière pour regarder le faisceau lumineux.
- Ne pas utiliser plusieurs lampes torches en même temps, car cela augmente le rayonnement optique et ainsi le risque de lésions de la rétine.
- Informer les utilisateurs du secteur commercial ou public sur les lois et les prescriptions à appliquer.

Ce qu'il faut faire :

→ Si les yeux rencontrent le faisceau lumineux, fermer les yeux et détourner la tête.

1. Consignes de sécurité

PRUDENCE

RISQUE DE BLESSURE

Ne pas utiliser une lampe torche ou un accessoire qui est endommagé, car cela représente un risque de blessure.

Pour cette raison :

- Mettre hors service les pièces endommagées et les remplacer ou les faire réparer

PRUDENCE



SÉCURITÉ PHOTOBIOLOGIQUE (SÉCURITÉ DES YEUX)

La lampe torche est classée dans le groupe de risque 2 (risque modéré) selon la norme CEI 62471 et dépasse donc le « groupe sans risque ». Il y a un risque de lésion de la rétine par rayonnement optique (lumière bleue de 400 nm à 780 nm).

REMARQUE

COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE

La lampe torche correspond aux exigences de la directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique.

MODIFICATIONS / RÉPARATIONS

PRUDENCE

NE PAS EFFECTUER DE MODIFICATIONS / RÉPARATIONS

Les réparations, les ajouts ou les modifications de la lampe ne sont pas autorisés, car cela peut endommager la lampe torche ou représenter un danger pour les personnes.

Pour cette raison :

- Ne pas utiliser la lampe torche comme outil, l'endommager, la modifier ou la court-circuiter.
- Ne pas ouvrir la lampe torche (la LED ne peut pas être remplacée)
- Ne jamais effectuer soi-même des réparations, apporter la lampe torche au détaillant / vendeur.

1. Consignes de sécurité

PILES ET ACCUMULATEURS

AVERTISSEMENT



RISQUE D'EXPLOSIONS OU DE BRÛLURES CHIMIQUES

Les piles / accumulateurs peuvent exploser en cas de surchauffe importante.

L'acide de la pile peut alors causer des brûlures chimiques.

Pour cette raison : Les piles et accumulateurs

- ne doivent pas être exposés aux rayons directs du soleil / à de fortes chaleurs pendant une période prolongée,
- ne doivent pas être chauffés ou jetés au feu, et une accumulation de chaleur dans la lampe torche, par ex. par un recouvrement, doit être évitée,
- ne doivent pas être mis dans l'eau ou laissés sous la pluie,
- ne doivent pas être avalés,
- ne doivent pas être ouverts, endommagés ou court-circuités,
- doivent être chargés uniquement en respectant la polarité,
- doivent être tenus hors de portée des enfants,
- doivent être insérés uniquement selon la polarité affichée (+/-) dans le compartiment de piles,
- doivent être retirés de la lampe torche en cas d'inutilisation prolongée ou s'ils sont usagés

Ce qu'il faut faire :

Utiliser une serpillière en cas de fuite des piles et éviter tout contact de la peau, des yeux et de la muqueuse avec le liquide des piles. En cas de contact des zones concernées avec le liquide, rincer immédiatement à l'eau claire et consulter un médecin.

ATTENTION

REEMPLACER LES PILES / ACCUMULATEURS

- Conserver les piles / accumulateurs dans un endroit propre et sec entre -10 °C et +25 °C.
- Insérer les piles / accumulateurs uniquement en respectant la polarité (+/-).
- Nettoyer si nécessaire les contacts de la pile/de l'accumulateur ou de la lampe torche avant de l'insérer.
- Utiliser uniquement les piles / accumulateurs prescrits.
- Utiliser uniquement des piles / accumulateurs de même type.
- Ne jamais utiliser de piles / d'accumulateurs neufs et usagés ensemble.
- Toujours remplacer toutes les piles / accumulateurs à la fois
- Tenir les piles / accumulateurs hors de portée des enfants.
- Pour charger les accumulateurs, respectez les instructions du fabricant du chargeur.

1. Consignes de sécurité

ATTENTION

DYSFONCTIONNEMENTS DE LA LAMPE TORCHE

Contrôler toujours la lampe torche avant utilisation et prévoir toujours une lampe torche de rechange ou des piles/accumulateurs de rechange. Si la lampe torche ne fonctionne pas ou fonctionne de manière incorrecte, procéder comme suit :

- Contrôler la polarité des piles / accumulateurs insérés (+/-) et leur bon fonctionnement
- Contrôler les contacts de la lampe torche ou de la pile et les nettoyer si nécessaire.

Ce qu'il faut faire :

→ Pour pouvoir utiliser à nouveau toutes les fonctions, insérer de nouvelles piles / de nouveaux accumulateurs.

ÉLIMINATION / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENTION

ÉLIMINATION / RECYCLAGE

Ne jetez pas la lampe torche et les piles / accumulateurs avec les ordures ménagères. Ils doivent être éliminés selon les prescriptions spécifiques au pays d'utilisation. Cet appareil contient des matériaux recyclables.

Pour cette raison :

- Jeter les lampes torche dans un centre de collecte public pour le recyclage des appareils électriques et électroniques.
- Jeter les piles / accumulateurs usagés dans des centres de collecte de piles ou dans tous les points de vente de piles / d'accumulateurs.
- Séparer les matériaux d'emballage et les éliminer conformément à la réglementation.